

## CONGRÈS SNNA-FO 2022

Le congrès du SNNA-FO s'est tenu à Paris au siège de la confédération Force Ouvrière du 22 au 24 mars 2022. Ce temps fort a permis de faire un point sur les actions menées et de présenter les orientations futures dans un contexte politique et économique très contraignant.

Deux points importants entre 2017 et 2022 ont été soulignés.

### La période 2017/2019

Cette période a été marquée par un contexte de fort trafic et la négociation du Protocole 2016/2019. Cet accord social solide et respecté avait permis de préserver un schéma d'emploi positif à la DGAC, malgré la loi de transformation de la Fonction Publique (TFP) qui a dégradé les conditions de dialogue social.

La bonne situation financière à la DGAC du fait de la croissance soutenue du trafic aérien liée à une réduction de l'endettement (-700 M€) a permis le lancement d'un protocole social 2020/2024 dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, FO a participé activement à la négociation et a présenté de nombreux projets pour améliorer les conditions de travail et les statuts des personnels de la DGAC.

### La période 2020/2022

La crise sanitaire mondiale, qui a lourdement pénalisé l'activité économique et plus particulièrement le transport aérien, a stoppé brutalement, en mars 2020, la négociation sociale liée au protocole.

L'impact sur le fonctionnement des services a été extrêmement fort et les conditions de travail déstabilisantes pour l'ensemble des agents. De nombreuses règles sont devenues inadaptées (mécanisme de compensation, RO, classement des organismes, télétravail...) et les ressources financières de la DGAC se sont effondrées suite à l'arrêt de perception des redevances.

Pour autant, le secteur aérien et la DGAC ont été soutenus par l'État. Aucun agent de la DGAC n'a été licencié ou mis en chômage partiel. Les salaires et les

primes ont été maintenus grâce au statut protecteur de la Fonction Publique de l'État que certains corporatistes voulaient nous faire abandonner il y a encore peu de temps...

L'État a permis également le maintien du BACEA et autorisé la DGAC à emprunter pour continuer à fonctionner. L'endettement de la DGAC est passé de 650 M€ en 2019 à 3 000 M€ en 2022.

La DGAC a lancé des actions pour réduire ses dépenses et préserver l'avenir dans la perspective d'une reprise du trafic.

Les investissements ont été maintenus pour permettre la modernisation des systèmes avec en parallèle des recherches de gains de productivité et des efforts sur les dépenses courantes.

La réforme des fonctions supports a été mise en œuvre début 2022 (SIR) et des études sont actuellement menées pour améliorer la productivité (fusion de services, mutualisation des maintenances techniques, BTIV, recalcul à la baisse des BO, modification des règles sur le temps de travail, reclassement des organismes, RTC...).

Le SNNA-FO n'a jamais validé ces orientations prises uniquement par la DGAC qui a profité de la crise sanitaire pour notamment changer les règles qui régissent les conditions de travail.

Lors de ce congrès, le Bureau national a été mandaté pour veiller à ce que les conditions de travail de l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels, au sein d'une DGAC unie dans la Fonction Publique de l'État, soient respectées et que les personnels ne soient pas la variable d'ajustement sous le prétexte de restrictions budgétaires.

Si les conditions sont remplies en 2023 (trafic, reprise du désendettement), le Directeur général envisage de lancer une nouvelle négociation sociale. Dans ce cas, FO y prendra pleinement part et aura à cœur de faire des propositions pour l'ensemble des personnels de la DGAC.

